



## **REGLEMENT DU PASS AGILITY**

### **Introduction**

Le PASS Agility vient valider le fait qu'un chien est prêt à démarrer les concours.

### **PASS AGILITY = CONCOURS**

C'est un passage obligatoire :

- Pour tout nouveau chien avant son premier concours officiel, que le conducteur ait déjà conduit un autre chien ou non ;
- Pour tout nouveau chien conduit par un U12 ou une personne en catégorie Handi que le chien ait déjà réussi le Pass Agility avec un conducteur senior ou non.

L'équipe est évaluée sur deux parcours de niveau grade 1 avec des critères spécifiques (acquisition des obstacles, enchaînement, ...) qui font qu'une équipe est prête pour un premier concours. Ce sera aussi un lieu d'échanges où des compléments d'information pourront être donnés à cette occasion.

Cette manifestation est à l'Agility ce qu'est le CAESC à l'Éducation Canine, c'est-à-dire une validation du travail effectué au sein des clubs, et en sus, le sésame pour les concours d'Agility.

Lors de son passage sur le terrain, chaque participant est amené à expliquer oralement pour quelle raison une pénalité lui a été comptée ou à répondre à une question simple sur le règlement d'agility. Ceci afin de remédier à la méconnaissance du règlement des équipes débutantes, malheureusement parfois constatée en concours. Il ne s'agit pas là de sanctionner les concurrents mais de valoriser leurs connaissances. Il sera évidemment possible, voire recommandé, en début de journée du PASS Agility de revenir sur des points de règlement et de répondre aux questions éventuelles.

Le moniteur de club est vivement encouragé à accompagner l'équipe ou les équipes candidates qu'il a formées.

Il est préférable que les équipes évoluent sur un terrain autre que celui de leur terrain habituel d'entraînement. Si ce n'est pas le cas, une évaluation différenciée, plus stricte est prévue à ce sujet.

### **Critères d'évaluation**

Les critères retenus pour qu'une équipe soit reconnue prête pour un premier concours sont:

- Le chien sait négocier tous les obstacles d'un parcours d'agility de niveau grade 1. On ne recherche pas l'excellence, c'est-à-dire des zones correctement marquées, aucune barre tombée. Il est toutefois nécessaire qu'un travail de l'équipe soit clairement visible à ce niveau.
- Le conducteur sait effectuer au moins un changement de main avec son chien sur le parcours.
- Un bon rappel du chien et à l'écoute du conducteur, une bonne entente de l'équipe seront suffisants pour une évolution correcte sur le parcours. Le chien doit montrer une certaine motivation et ne doit pas divaguer.

Les parcours proposés de la bibliothèque à utiliser pour le PASS agility ont des tracés respectant la trajectoire des chiens et le règlement d'agility en vigueur. Il est demandé au jury de tenir compte des conditions atmosphériques, de la nature du terrain... en posant les parcours afin de ne pas pénaliser les équipes.

### **Conditions d'accès**

- a. L'âge minimum du chien est de 16 mois.
- b. Le conducteur doit être en possession d'une licence pour l'année en cours.

**IMPORTANT** : en cas de refus à un PASS, l'équipe concernée doit attendre un délai d'un mois avant de se représenter à un PASS

### **Jury**

Dans tous les cas, le jury est composé de trois membres, d'au moins deux clubs différents avec obligatoirement au moins une personne « Référent Pass ». Les deux autres personnes peuvent être choisies parmi :

- Moniteur d'agility MAG 1 ou MAG2
- Intervenant stages MAG1, MAG2 ou perfectionnement
- Juge SCC, discipline agility volontaire
- CTT si bonnes connaissances en agility

Ces personnes pourront être remboursées des frais engagés sur présentation de justificatifs ou sur la base 0.50 € du Km. (aller-retour)

Tous les membres du jury doivent être titulaires d'une licence en cours

### **ATTENTION** :

- Les membres du jury ne peuvent pas être candidat pour le PASS ce jour-là.

## Organisation

- a. La participation au PASS Agility est fixée au maximum à 10 euros (afin d'accueillir au mieux les participants et de défrayer éventuellement le jury). Le jury devant être de préférence constitué de personnes de proximité.
- b. Le PASS peut accueillir au maximum 20 équipes.
- c. Un PASS Agility peut être organisé la veille d'un concours ou en parallèle d'un concours spécial grade1 ou lors d'une journée spécialement prévue à cet effet.
- d. Le PASS Agility et le CAESC sont obligatoires pour toutes les équipes avant de participer aux concours, on pourra par conséquent organiser une journée regroupant les deux manifestations.
- e. Le terrain est de taille suffisante (le règlement précise qu'il doit mesurer au moins 20 m x 40 m et que l'espace contenant ce terrain doit mesurer au moins 24 m x 40 m) pour poser les parcours de la bibliothèque respectant les distances réglementaires entre les obstacles, peu importe la marque ou le revêtement de ceux-ci du moment qu'ils sont aux normes données par le règlement en vigueur.
- f. Un PASS agility comportent deux épreuves d'agility, toutes deux de niveau grade 1. Tous les obstacles doivent être utilisés dans les épreuves (sauf l'oxer). Les parcours posés doivent être pris parmi les parcours types proposés sur le site de la commission. [http://activites-canines.com/?page\\_id=21010](http://activites-canines.com/?page_id=21010)
- g. L'organisateur effectue une demande d'organisation de Pass Agility à son C.T.T. via son espace CNEAC :
- h. L'organisateur (ou les membres du jury) télécharge (ent) les documents suivants :

### **Pass Agility – Fiche d'évaluation**

### **Petit règlement d'agility en images**

- i. Le CTT est garant de la conformité du jury tel qu'il a été validé.
- j. Les résultats seront enregistrés sur le site <https://sportscanins.fr/> et permettront l'homologation des résultats du pass agility.
- k. Les diplômes sont en téléchargement sur l'espace personnel de la personne ayant obtenu le Pass.

## Rapport pass agility

Le rapport du pass agility est transmis dans les 48 heures suivant le PASS à [pass@sportscanins.fr](mailto:pass@sportscanins.fr)

Les résultats sont homologués dans les 48 heures suivant la réception du rapport.

### **Document Rapport pass agility**

***Rappel*** : pour pouvoir s'inscrire à un concours d'agility, il faut à la fois avoir obtenu le CAESC et le PASS-agility, peu importe l'ordre. Attention, si vous avez préféré passer un CSAU à la place d'un CAESC, vous devez transmettre à [licence@sportscanins.fr](mailto:licence@sportscanins.fr) le scan ou la photo et de votre licence et de votre CSAU pour enregistrement.